

COMMUNAUTE DE COMMUNES « FORETS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 30/2024

L'an deux mil vingt quatre

Le vingt-six mars à dix-neuf heures

Date de convocation : 07/03/2024
Date d'affichage : 07/03/2024

Le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à Auzon-les-Marais en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier JACQUINET.

Date d'affichage : 07/03/2024

Nombre de conseillers

en exercice 32

Présents 24

Votants 28

Etaient présents :

Mesdames : Lydie FINELLO, Catherine PIAT, Noémie BRAGUE, Dominique CARETTE, Annie BRENGLE, Sophie AUTREAU, Florence MARTIN, Anne LEGRAND.

Messieurs : Jean-Louis PINET, Denis MAILIER, Eric DEBOUY, Philippe LAURENT, Jean-Philippe GAUVAIN, Jean-François CHAUME, Lloyd GARRICK, Jourdao DA BARBARA, Etienne GEOFFRIN, Alain CARRE, Olivier JACQUINET, Michel CANOT, Christian DENORMANDIE, Philippe JANNY, Patrick DYON, John JAILLIARD.

Etaient excusés : Liliane BATTELIER (pouvoir à M. GAUVAIN), Carole HANDEL, Jean-François COUSIN, Sophie BOUDOT (pouvoir à M. JACQUINET), Clarisse FONTAINE, Alain DZIUBANOWSKI (pouvoir à M. DENORMANDIE), Aurélien BIGOT, Fabrice CHAPRON (pouvoir à M. DYON).

Madame Noémie BRAGUE est élue secrétaire de séance.

Objet : Tarifs prestation cantine, périscolaire et vacances au 01/09/2024

Pour faire face à l'augmentation du prix d'achat du repas et des charges de personnel, il est proposé la revalorisation de 15 % des tarifs appliqués aux prestations facturées aux familles utilisant les services cantine, périscolaire et vacances.

Ces tarifs étaient inchangés depuis la délibération 70/2017.

Proposition :

Tarifification périscolaire :

QUOTIENT FAMILIAL	De 0 à 800	De 801 à 1 500	Supérieur à 1 500
½ heure	0.79 €	0.80 €	0.81 €
Repas	5.40 €	5.65 €	5.90 €

Toute demi-heure de périscolaire entamée sera facturée.

Tarifification mercredis et journées vacances :

QUOTIENT FAMILIAL	De 0 à 300	De 301 à 500	De 501 à 700	De 701 à 900	De 901 à 1 100	De 1 101 à 1 500	Supérieur à 1 500
Journée	1.15 €	1.55 €	2.50 €	4.25 €	9.30 €	12.10 €	14.50 €
Demie journée avec repas	0.80 €	1.10 €	1.75 €	2.95 €	6.50 €	8.45 €	10.15 €
Demie journée sans repas	0.60 €	0.80 €	1.25 €	2.15 €	4.65 €	6.10 €	7.25 €

Le temps du repas est compris entre 12h00 et 13h30

Les sorties d'une journée pendant les vacances seront majorées des frais inhérents à cette sortie.

Tarifcation PAI alimentaire : (nécessitant un protocole écrit et que l'enfant apporte son propre repas)

QUOTIENT FAMILIAL	De 0 à 800	De 801 à 1 500	Supérieur à 1 500
Repas	2.00 €	2.20 €	2.40 €

QUOTIENT FAMILIAL	De 0 à 300	De 301 à 500	De 501 à 700	De 701 à 900	De 901 à 1 100	De 1 101 à 1 500	Supérieur à 1 500
Journée	0.92 €	1.24 €	2.00 €	3.38 €	7.43 €	9.66 €	11.60 €
½ journée avec repas	0.64 €	0.87 €	1.39 €	2.37 €	5.20 €	6.76 €	8.12 €

Tarifcation des camps :

- **Camps de deux jours et une nuit** : le tarif appliqué sera celui à la journée selon les 3 tranches ci-dessous avec en supplément les frais inhérents au séjour.

- **Camps de plus de trois jours** :

QUOTIENT FAMILIAL	De 0 à 800	De 801 à 1 500	Supérieur à 1 500
Tarif journée	11.50 €	12.00 €	13.00 €
Frais sortie	Variables		

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres :

Valide la proposition de tarifs ci-dessus à compter du 01/09/2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président Olivier JACQUINET

